Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260518-20260557-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

Le dix-huit mai deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absente excusée : Mme PILON Virginie
Date de convocation : 11/05/2026
Secrétaire de séance : Mme MOUCHOUX Maryline

N° 2026-05-57 : PROLONGEMENT DU CHEMIN PIETON A LA TOUCHE – ACHAT DE TERRAIN

M. AUBERT Nicolas se retire et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réfection et prolongement du chemin piéton entre La Hirlais et La Touche. A cet effet, il est nécessaire d'acheter une partie de terrain à l'extrémité du chemin existant le long de la route départementale n° 8 et appartenant à la SCEA du Domaine d'Abas.

Conformément au plan de division réalisé par le cabinet Prigent & Associés, Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle cadastrée AC n° 673 d'une surface de 167 m² pour 1,50 € le m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'achat à la SCEA du Domaine d'Abas de la parcelle AC n° 673 de 167 m², selon le plan de bornage établi par le cabinet Prigent & Associés pour 1,50 € le m² ;
- DIT que les frais relatifs à cet achat seront à la charge de la commune ;
- PRECISE que l'acte notarié devra intégrer un droit de passage pour l'accès à la parcelle AC n° 672 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document relatif à ce dossier.

M. AUBERT Nicolas regagne l'assemblée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Maryline MOUCHOUX